

REGLEMENT
« CAMPAGNE SETS GAULOIS »
SUR L'APPLICATION LIDL PLUS

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société LIDL SNC, au capital de 458.000.000 euros, inscrite au RCS de Créteil sous le numéro : 343 262 622, dont le siège social est situé au 72, avenue Robert Schuman 94533 Rungis Cedex et dont l'activité est la distribution à dominante alimentaire organise sur l'application Lidl Plus une campagne intitulée « Sets Gaulois » (ci-après dénommé « campagne »).

Les informations fournies par les participants et les gagnants, qui seront utilisées uniquement pour la campagne ou dans le cadre de l'utilisation de l'application Lidl Plus, sont destinées à LIDL SNC et Lidl Stiftung: Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm (ci-après dénommée « LIDL »)

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CAMPAGNE

La campagne consiste dans la collecte de vignettes permettant d'obtenir un produit offert parmi la gamme de produits gaulois :

- La niche d'Idéfix
- La porte d'entrée gauloise
- Le trône gaulois
- La tente romaine
- La potion magique
- Le menhir

2.1 Durée :

La campagne débute le 20/11/2023 à 08h00 et se termine le 31/12/2023 à 23h59 (date et heure française de connexion faisant foi), soit 42 jours.

Cette campagne est accessible sur l'application Lidl Plus de la société organisatrice.

2.2 Participants :

Cette campagne est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, détentrices de l'application Lidl Plus et d'un compte Lidl, à l'exception du personnel de la société LIDL France, de ses filiales et de ses prestataires intervenant dans l'organisation de la campagne.

La participation est soumise à obligation d'achat de produits Lidl d'un montant minimum de 10€ TTC.

2.3 Conditions de participation :

Pour participer, il faut qu'entre le 20/11/2023 à 08h00 et le 31/12/2023 à 23h59 le participant possède l'application Lidl Plus, détienne un compte Lidl Plus et :

1. Se rende en supermarché LIDL situé en France métropolitaine
2. Lors de son passage en caisse, achète un ou des produits LIDL d'une valeur supérieure ou égale à 10€ TTC
3. Scanne son application Lidl Plus lors de son passage en caisse
4. Si les conditions précédentes ont été respectées, le participant aura la possibilité de **collecter une ou plusieurs vignettes** selon le montant de ses courses, soit une vignette par tranche de 10€ d'achat TTC (offre cumulable).

Par exemple, si le total de ses achats représente 35 €, le participant collectera 3 vignettes sur son compte LIDL Plus s'il respecte les étapes ci-dessus.

Les vignettes sont exclusivement dématérialisées.

Au bout de **10 vignettes collectées** (soit 100 € d'achat cumulés en un ou plusieurs passages en caisse), le client obtiendra un coupon Lidl Plus lui permettant d'obtenir un set de clippys gaulois.

Le coupon « 1 set de clippys gaulois » ainsi obtenu peut être sauvegardé dès réception du message d'information du gain.

Le coupon fonctionne comme un coupon Lidl Plus classique : il doit être activé dans le compte Lidl Plus afin d'être utilisé lors d'un prochain passage en caisse

Le set de clippys gaulois doit être récupéré dans un magasin Lidl sur présentation de la carte Lidl Plus sans minimum d'achat. Il ne sera procédé à aucun envoi postal.

Il n'y a pas de limite de participation à la campagne.

Aucune réclamation ne peut être formulée à l'encontre de la société organisatrice par un participant n'ayant pu se connecter suite à un problème technique temporaire.

Tout autre mode de participation que l'application est exclu. En conséquence, toute participation sur papier libre ou sur tout autre support ne pourra être prise en compte.

2.4 Inscription incomplète ou erronée

Toute participation de personne non autorisée à participer ou ne respectant pas le présent règlement, sera considérée comme nulle.

Les participants dont la participation sera déclarée nulle ne pourront prétendre au gain d'un lot.

Tout lot qui, pour une quelconque raison que ce soit, n'aurait pas été attribué, restera la propriété exclusive de la société organisatrice qui restera libre d'en disposer comme elle le souhaite.

ARTICLE 3 : LOTS

La campagne porte sur la gamme des 6 produits Clippys Gaulois suivante :

- La niche d'Idéfix
- La porte d'entrée gauloise
- Le trône gaulois
- La tente romaine
- La potion magique

Nombre total de lots pour toute la durée de la campagne : 1 015 905 Clippys gaulois (code article Lidl : 380273).

Pour vérifier la date de participation, le moment de réception des données est enregistré électroniquement sur le serveur de la société organisatrice (fuseau horaire de Paris).

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en argent.

La société organisatrice se réserve la faculté de remplacer les lots par des dotations de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 4 : LOTS NON RECUPERES

Si le gagnant ne se manifeste pas pendant la durée de la campagne (entre le 20 novembre 2023 et le 31 décembre 2023) il ne pourra pas récupérer le(s) set(s) gagné(s) et sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Dans ce cas, le gagnant ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Les lots non réclamés reviennent définitivement à la société organisatrice. Les lots à gagner sont dans la limite des 1 015 905 d'ucv disponibles et dans la limite des ucv disponibles dans chaque supermarché selon la répartition par Direction Régionale citée dans l'article 3.

ARTICLE 5 : LIMITE DE RESPONSABILITE

La société organisatrice ne peut être tenue responsable :

- de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site ou du téléchargement de l'application ;
- des défaillances techniques, en particulier de défaillances du réseau, électriques ou informatiques. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation à la campagne se fait sous son entière responsabilité ;
- de tout dysfonctionnement technique et défaillance du réseau à moins que cela soit dû à des actions imprudentes ou intentionnelles, dont la société organisatrice serait responsable ;

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation et/ou de la jouissance du bien gagné.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable qu'à hauteur du nombre de lots prévus dans le présent règlement en cas de bugs informatiques.

La société organisatrice s'engage à fournir les sets en échange des 10 vignettes collectés uniquement dans la limite des stocks disponibles. Une fois les stocks écoulés, la société organisatrice se réserve la possibilité d'attribuer un autre lot de valeur équivalente.

ARTICLE 6 : EXCLUSION, CESSATION PREMATUREE OU MODIFICATION DE LA CAMPAGNE

6.1 Tout participant qui aura fraudé, tenté de le faire ou qui est suspecté d'avoir transgressé les conditions de participation, la société organisatrice se réserve la possibilité de l'exclure de la campagne sans mise en garde. Cela concerne également les personnes qui se servent d'outils interdits/illicites (par ex. des outils des pirates informatiques/hacker, des virus, des chevaux de Troie etc.) ou acquièrent d'autres avantages par manipulation.

De plus, les personnes qui participent pour des tiers (avec ou sans leur consentement) peuvent être exclues de la campagne.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur âge. Toutes fausses indications relatives à l'identité ou à l'adresse des participants auront pour conséquence l'élimination immédiate de la campagne.

6.2 La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement sans que cette décision ne puisse être mise en cause par les participants et sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Elle ne pourra être tenue pour responsable si la présente campagne devait être modifiée, reportée, annulée ou interrompue, et aura la possibilité de le faire à tout moment sans mise en garde, sans préavis et sans en indiquer les raisons. Les participants ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

La société organisatrice utilisera cette possibilité de modification, report, annulation ou interruption en particulier au cas où l'exécution de manière réglementaire ne serait pas possible pour des raisons techniques (par ex. des virus dans le système informatique, manipulations ou erreurs dans le logiciel) ou des raisons juridiques.

Au cas où une telle cessation résulterait du comportement d'un participant, la société organisatrice se réserve le droit d'exiger de cette personne la réparation du préjudice subi.

Tout changement affectant le présent règlement ou le déroulement de la campagne fera l'objet d'un avenant publié sur le site.

ARTICLE 7 : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Toute demande ou réclamation quant au déroulement de la campagne et à l'attribution des lots devront être transmises par écrit à la société organisatrice et au plus tard le 07/01/2024 auprès du service client : contact@lidl.fr. Les demandes ou réclamations transmises hors délai ne seront pas traitées.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

1. Gestion de la campagne

Finalités et bases juridiques du traitement

Les données des participants sont transmises à la société organisatrice via l'application Lidl Plus par la société Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm dans le strict cadre de la campagne aux fins de répondre aux réclamations ou toutes autre demandes de renseignement. La société organisatrice, en tant que responsable de traitement traite ces données sur la base de son intérêt légitime à répondre aux questions des participants. Ces mêmes données pourront, le cas échéant, être traitées pour répondre à des obligations légales.

Données traitées

- **Pour les participants**
 - Identifiant Client

- **Pour les réclamations**
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse e-mail
 - Adresse postale
 - Numéro de téléphone

Destinataires des données

La société « LIDL », société organisatrice, est destinataire des données collectées. Cette dernière organise la campagne « Sets gaulois » aux seules fins de participation à la campagne et d'attribution des lots. La société Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm est également destinataire des données. Celle-ci recevra les informations des gagnants afin d'associer, dans l'application Lidl Plus, les vignettes aux participants.

Durée de conservation des données

Les données seront conservées pendant un délai de 45 jours et le temps nécessaire au traitement des demandes pour les seuls besoins de la campagne.

8.3 Droits des participants à la campagne et abonnés à la Newsletter

En vertu de l'art. 15 parag. 1 du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous avez le droit d'obtenir des informations sur les données à caractère personnel vous concernant traitées par LIDL. En outre, vous disposez d'un droit de rectification (art. 16 du RGPD), d'un droit à l'effacement (art. 17 du RGPD) et d'un droit à la limitation du traitement (art. 18 du RGPD) de vos données à caractère personnel. Vous disposez également d'un droit à la portabilité des données si les conditions de l'art. 20 du RGPD sont remplies ainsi que du droit de disposer des données après votre mort, en accord avec l'article 40-1 de la loi 78/17 du 6 janvier 1978.

Si le traitement des données est fondé sur l'art. 6 parag. 1 f) RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'opposition en vertu de l'art. 21 du RGPD. Si vous vous opposez à un traitement de données, cette opposition devient valable pour l'avenir, à moins que LIDL en tant que responsable du traitement ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent.

Si le traitement des données est fondé sur un consentement conformément à l'art. 6 parag. 1 a) du RGPD, vous pouvez à tout moment retirer votre consentement avec effet pour l'avenir, sans que la légalité du traitement effectué jusqu'à ce retrait en soit affectée. Le retrait de votre consentement à la participation à la campagne peut avoir pour conséquence le retrait de votre participation.

Pour l'exercice de vos droits précités, veuillez-vous adresser au Service Client de la société organisatrice en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>, ou en lui écrivant à contact@lidl.fr ou à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg.

Pour toute autre question concernant le traitement de vos données personnelles et qui ne constitue pas une demande d'exercice de droits, vous pouvez vous adresser à notre délégué à la protection des données (DPO) en lui écrivant à protection.donnees@lidl.fr ou à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 72 avenue Robert Schuman, 94533 RUNGIS CEDEX 1.

Vous disposez en outre d'un droit de réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle nationale pour la protection des données.

Pour une information complète sur les traitements de LIDL France, consultez notre [politique de protection des données](#).

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

9.1 La participation à la campagne implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et de ses éventuels annexes et avenants.

Le présent règlement est librement consultable sur l'onglet de la campagne disponible sur la page adresse url du règlement et est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande avant le 07/01/2024 à l'adresse suivante : à contact@lidl.fr.

9.2 La société organisatrice a élaboré le présent règlement en application du droit français et de la directive 2005/29/CE du Parlement Européen et du Conseil du 11 mai 2005.

9.3 Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la société organisatrice.

9.4 Tout litige né à l'occasion de cette campagne sera soumis aux tribunaux compétents.